

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 Mars 2009**

Date de convocation du conseil municipal : 05 mars 2009

**Présents** : MM Jean-François HOUETTE, Philippe CRESPIEN, James HOWES, Benoît DEBOUT, Damien BERTHE DE POMMERY, Pascal MORPAIN, Eric VAGANAY, MME Chrytel BEGOUX.

**Absents et Excusés** : Bernard JEANNE, Patrice LARCHEVEQUE (pouvoir à M Jean-François HOUETTE), Maryline BUZIN (pouvoir à M Pascal MORPAIN)

**Secrétaire de séance** : Chrytel BEGOUX

□□□□□

Début de la séance à 20h 30.  
Secrétaire de séance : Chrytel BEGOUX.

**1- Application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6, Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Jean-François HOUETTE, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 65 631 € ; décide d'inscrire au budget de la commune de Mont l'Evêque 743 761 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 113 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ; autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Mot l'Evêque s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

**2-Compte à terme**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire le placement en compte à terme qui arrive à échéance le 03/04/2009 pour une durée de 8 mois.

**3-Vote du Compte de gestion 2008 Budget Général de la commune**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal 2009 du percepteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 128 234,17€ et un excédent d'investissement de 6 752, 25 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents.

**4-Vote du Compte administratif 2008 et de l'affectation du résultat de l'exercice 2008 du Budget Général de la commune**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé, le 12 mars 2009, le compte administratif 2008 de la commune, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé à fin 2008 d'un montant de 128 234,17 €. Constatant que le dit compte administratif fait apparaître un excédent cumulé positif de la section d'investissement, entraînant un excédent de financement s'élevant à 6752,25 €. Considérant les besoins pour l'exercice 2009, décide, sur proposition

du maire, d'affecter au Budget Primitif 2009 le résultat, 128 234,17 €, par un report en section de fonctionnement, 128 234,17 € (ligne 002 en Recettes) et un report en section d'Investissement, 6 752,17 € (ligne 001 en Recettes).

### **5-Subventions associations et organismes de droits privés**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour, (présents et représentés) d'accorder à l'association des Jeunes de Mont l'Evêque une subvention de 1400 €, à l'APEM une subvention de 8500 €, à l'ASDAPA une subvention de 160 €, au Comité des Fêtes de Mont l'Evêque une subvention de 5000 € qui sera versée sur présentation des projets, à la coopérative scolaire une subvention de 1000 €, à la coordination Sanitaire et Sociale une subvention de 152 €, au Délégué Départemental de l'Education Nationale une subvention de 30 €, au Fil d'Ariane une subvention de 50 €, à Oise SPA une subvention de 100 €, à la Mission locale et PAIO une subvention de 500 €, à l'association de Pêche de Mont l'Evêque une subvention de 130 €, au Tennis Club de Rully une subvention de 520 €, à l'UNC de Senlis une subvention de 160 €, à l'association Vie Libre de Crépy en Valois une subvention de 50 €, au C.T.V.M une subvention de 500 € et la Récré du Mercredi une subvention de 200 €.

### **6-Vote du Budget Primitif 2009 commune**

Monsieur le Maire présente le budget de la commune. Celui-ci s'équilibre en section de Fonctionnement, dépenses et recettes à 409 890 € et en section d'investissement, dépenses et recettes à 787 624 €. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, le budget primitif de la commune 2009 par 10 voix pour (présents et représentés)

### **7-Taux d'imposition des 4 taxes directes locales**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux de contributions directes de 2009 :

Taxes d'habitations	9,42 %
Taxes foncières sur les propriétés bâties	17,22 %
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	28,24 %
Taxes professionnelles	8,15 %

### **8- Vote du Compte de gestion 2008 Budget Service des Eaux**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Services des Eaux, du percepteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 74 329,46 € et un Excédent en investissement de 8507,68 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents.

### **9- Vote du Compte administratif 2008 Budget service des Eaux et de l'affectation du résultat de l'exercice 2008 du Budget du Service des Eaux**

Le Conseil d'Administration, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M49, après avoir approuvé, le 12 mars 2009, le compte administratif 2008 du service des eaux, qui présente un excédent d'exploitation cumulé à fin 2008 d'un montant de 74 329 €, constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution cumulé positif de la section d'investissement s'élevant à 8 507,68 €. Considérant les besoins pour l'exercice 2009 décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget Primitif 2009 en reportant en section d'Exploitation, 74 329,46 €.

### **10- Augmentation du Prix de l'Eau**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le tarif du m3 d'eau pour l'année 2009 de 10 % par rapport à l'année 2008.

Le tarif sera donc à 1,21 € le m3 pour la facturation de l'eau en 2009.

### **11- Vote du Budget Primitif 2009 Service des Eaux**

Monsieur le Maire présente le budget du service des eaux de la commune. Celui-ci s'équilibre en section d'exploitation, dépenses et recettes à 101 329 € et en section d'investissement, dépenses

et recettes à 57 137€. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, le budget primitif du service des eaux de la commune 2009 par 10 voix pour (présents et représentés).

### **12 -Projet inauguration salle multifonctions**

Monsieur Philippe Crespin fait part aux membres du Conseil d'une proposition de baptême de la salle multifonction qui ne porte aucun nom en Salle Jean RUBY, en l'honneur du pilote qui s'est écrasé en avion à Mont l'Evêque le 19 mai 1940. Il propose la création d'une commission pour organiser cette journée qui sera l'occasion de commémorer cette page de l'histoire locale de notre village.

### **13- Questions diverses**

Monsieur le Maire annonce que le dimanche 17 mai 2009 vers 16h00, une célébration spéciale sera célébrée afin de fêter la réouverture de l'Eglise de Mont l'Evêque suivie par un moment convivial autour d'un buffet. Cette manifestation sera organisée conjointement par la commune, l'association de sauvegarde de l'Eglise et l'équipe pastorale de la paroisse St Rieul.

Le 18 avril aura lieu la première journée citoyenne de l'année la seconde étant programmée le 20 juin à la fête de la Musique.

Certains administrés se plaignent des déjections canines qui prolifèrent sur chaque coin de verdure. Monsieur le Maire afin de répondre à ces plaintes prendra un arrêté et une note de règles de bon voisinage sera à nouveau diffusée auprès des habitants.

Fin de la séance à 23h15.  
Fait les jours et heures susdits.